

Ces conditions générales ont été rédigées pour la boutique en ligne / les services / l'offre

Table des matières:

Article 1 – Définitions

Article 2 – Identité de l'entrepreneur

Article 3 – Applicabilité

Article 4 – L'offre / le devis

Article 5 – L'accord

Article 6 – Droit de rétractation

Article 7 – Obligations du consommateur pendant le délai de réflexion

Article 8 – Exercice du droit de rétractation par le consommateur et frais liés à celui-ci

Article 9 – Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

Article 10 – Exclusion du droit de rétractation

Article 11 – Le prix

Article 12 – Conformité et garantie complémentaire

Article 13 – Livraison et exécution

Article 14 – Durée des opérations : durée, annulation et prolongation

Article 15 – Paiement

Article 16 – Procédure de réclamation

Article 17 – Litiges

Article 18 – Dispositions complémentaires ou dérogatoires

Article 19 – Déclaration de confidentialité

Article 20 – Modifications des conditions générales

Article 21 – Responsabilité

Article 22 – Loi applicable et choix du for

Article 1 – Définitions

Dans ces conditions, les définitions suivantes s'appliquent :

1. Accord complémentaire : un accord par lequel le consommateur acquiert des produits, du contenu numérique et/ou des services dans le cadre d'un contrat à distance et ces biens, contenus numériques et/ou services sont fournis par l'entrepreneur ou par un tiers sur la base d'un accord entre ce tiers et l'entrepreneur ;
2. Délai de réflexion : le délai pendant lequel le consommateur peut exercer son droit de rétractation ;
3. Consommateur : la personne physique qui n'agit pas à des fins liées à son commerce, son entreprise, son artisanat ou sa profession ; 4. Jour : jour calendaire ; 5. Contenu numérique : données produites et livrées sous forme numérique ; 6. Accord de durée : un accord qui s'étend à la livraison régulière de marchandises, services et/ou contenus numériques pendant une certaine période de temps ;

7. Support de données durable : tout outil - y compris le courrier électronique - que le consommateur ou à l'entrepreneur de stocker les informations qui lui sont adressées personnellement d'une manière qui permet une consultation ou une utilisation future pendant une durée adaptée à la finalité pour laquelle les informations sont destinées et qui permet une reproduction inchangée des informations stockées ;
8. Droit de rétractation : possibilité pour le consommateur d'annuler pendant le délai de réflexion du contrat à distance ;
9. Entrepreneur : la personne physique ou morale membre de la Webshop Keurmerk Foundation propose des produits, (accès à) du contenu numérique et/ou des services aux consommateurs à distance ;
10. Accord à distance : un accord conclu entre l'entrepreneur et le consommateur dans le cadre d'un système organisé de vente à distance de produits, de contenus numériques et/ou de services, par lequel jusqu'à et y compris la conclusion du contrat, exclusivement ou partiellement un ou davantage de techniques de communication à distance sont utilisées ;
11. Modèle de formulaire de rétractation : vous pouvez le demander à l'entrepreneur.
12. Technologie de communication à distance : moyens qui peuvent être utilisés pour conclure un accord, sans que le consommateur et l'entrepreneur aient à se rencontrer dans la même pièce au même moment ;

Article 2 – Identité de l'entrepreneur

Nom de l'entrepreneur ; Meubles-art.nl

Adresse d'affaires; Tabakslaan 10, 3931RT Woudenberg

Numéro de téléphone; 06-21395043

Adresse e-mail; info@furniture-art.nl

Numéro de Chambre de Commerce ; 90598938

Numéro d'identification TVA ; NL129957161B02

Article 3 – Applicabilité

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à chaque offre de l'entrepreneur et à tout contrat à distance conclu entre l'entrepreneur et le consommateur.
2. Les marchandises/meubles personnalisés et spécialement commandés ne peuvent pas être retournés.
3. Avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales sera publié conditions mises à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, l'entrepreneur indiquera avant la conclusion du contrat à distance comment les conditions générales peuvent être consultées chez l'entrepreneur et qu'elles seront envoyées gratuitement dans les plus brefs délais à la demande du consommateur.
4. Si le contrat à distance est conclu par voie électronique, nonobstant le paragraphe précédent et avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de manière à ce qu'il puisse être lu par le consommateur. Le consommateur peut être facilement stocké sur un support de données durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible

avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué où les conditions générales peuvent être consultées par voie électronique et qu'elles seront envoyées gratuitement par voie électronique ou autrement à la demande du consommateur.

5. Dans le cas où des conditions spécifiques à un produit ou à un service s'appliquent en plus des présentes conditions générales, les deuxième, troisième et quatrième alinéas s'appliquent mutatis mutandis et en cas de conditions contradictoires, le consommateur peut toujours se prévaloir de la disposition applicable qui s'applique. Pour lui, c'est le plus favorable.
6. L'applicabilité de toute condition d'achat et/ou autre du client est expressément rejetée.

Article 4 – L'offre / le devis

1. Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à conditions, ceci est expressément indiqué dans l'offre.
2. L'offre contient une description complète et précise des produits proposés, contenus et/ou services numériques. La description est suffisamment détaillée pour permettre une bonne appréciation de l'offre par le consommateur. Si l'entrepreneur utilise des images, celles-ci constituent une représentation fidèle des produits, services et/ou contenus numériques proposés. Erreurs évidentes ou évidentes les erreurs dans l'offre n'engagent pas l'entrepreneur.
3. Chaque offre contient des informations telles qu'il est clair pour le consommateur quels sont les droits et obligations obligations liées à l'acceptation de l'offre.
4. Les devis sont basés sur les informations fournies par le client.
Le Client garantit avoir fourni toutes les informations essentielles au meilleur de sa connaissance conception et réalisation de la mission.
5. Toutes les offres/devis sont sans engagement, sauf si un délai d'acceptation est indiqué dans l'offre.
6. Les prix indiqués dans les offres s'entendent hors TVA, sauf indication contraire.
7. Les offres et devis émis ne s'appliquent pas automatiquement aux missions futures.

Article 5 – L'accord

1. L'accord est conclu, sous réserve des dispositions du paragraphe 4, le moment de l'acceptation par le consommateur de l'offre et du respect des conditions fixées.
2. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, le L'entrepreneur recevra immédiatement par voie électronique l'acceptation de l'offre. Tant que la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée par l'entrepreneur, le consommateur peut résilier le contrat.
3. Si le contrat est conclu par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures appropriées mesures techniques et organisationnelles pour sécuriser le transfert électronique de données et garantir un environnement Web sûr. Si le consommateur peut payer par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures de sécurité appropriées.
4. L'entrepreneur peut, dans le cadre juridique, s'informer si le consommateur est en mesure de remplir ses obligations de paiement, ainsi que tous les faits et facteurs importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si, sur la base de cette enquête, l'entrepreneur a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il a le droit de refuser une commande ou une demande motivée ou de se conformer aux

d'imposer des conditions particulières de mise en œuvre.

5. L'entrepreneur enverra les informations suivantes au consommateur au plus tard lors de la livraison du produit, du service ou du contenu numérique, par écrit ou de manière à ce qu'elles puissent être stockées par le consommateur de manière accessible sur un support de données durable. : 6. l'adresse de visite de la succursale de l'entrepreneur

où le consommateur porte plainte
peut aller;

7. les conditions dans lesquelles et la manière dont le consommateur peut exercer le droit de rétractation, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation ; 8. les informations sur les garanties et le service après-vente existant ; 9. le prix toutes taxes comprises du produit, du service ou du contenu numérique ; le cas échéant, les frais de livraison ; et le mode de paiement, de livraison ou d'exécution du contrat à distance ; 10. les conditions de résiliation du contrat si le contrat a une durée

est de plus d'un an ou d'une durée indéterminée ;

11. si le consommateur dispose d'un droit de rétractation, le modèle de formulaire de rétractation.
12. Dans le cas d'une opération de durée, la disposition de l'alinéa précédent ne s'applique qu'à la Première livraison.
13. Si cela est nécessaire à la bonne exécution des travaux, l'entrepreneur a le droit de faire exécuter certains travaux par des tiers.
14. Le client veille à ce que toutes les informations que le contractant indique comme nécessaires ou dont le client devrait raisonnablement comprendre qu'elles sont nécessaires à la bonne exécution du contrat soient fournies au contractant en temps opportun. Si les informations nécessaires à l'exécution du contrat ne sont pas fournies au contractant, celui-ci a le droit de suspendre l'exécution du contrat et/ou de facturer au client les frais supplémentaires résultant du retard aux tarifs habituels.
15. L'entrepreneur n'est pas responsable des dommages de quelque nature que ce soit dus à :
Le contractant s'est appuyé sur des informations incorrectes et/ou incomplètes fournies par le client, à moins que le contractant n'aurait dû avoir connaissance de leur inexactitude ou de leur caractère incomplet.
16. Si l'entrepreneur, en raison de circonstances imprévues, telles qu'une maladie prolongée, ne peut pas (complètement) exécuter la mission, le mandataire examinera avec le client s'il est possible que la mission soit (ultérieurement) exécutée par des tiers. Si le délai dépasse 8 semaines, les parties ont le droit de résilier le contrat, sans aucune obligation de verser une indemnité ni à l'entrepreneur ni au client.

Article 6 – Droit de rétractation

Pour les produits :

1. Le consommateur peut conclure un accord concernant l'achat d'un produit pendant un délai de réflexion d'au moins 14 jours sans indication de motifs. Le L'entrepreneur peut demander au consommateur le motif de sa rétractation, mais ne l'oblige pas à indiquer son(s) motif(s).
2. Le délai de réflexion visé au paragraphe 1 commence le lendemain de la réception du produit par le consommateur, ou un tiers désigné au préalable par le consommateur, qui n'est pas le transporteur, ou : 3. si le consommateur a plusieurs produits dans une même commande commandée : le jour où le consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le dernier produit. Le

L'entrepreneur peut, à condition d'en avoir clairement informé le consommateur avant le processus de commande, passer une commande pour plusieurs produits avec des caractéristiques différentes.
refuser le délai de

livraison. 4. si la livraison d'un produit comprend plusieurs expéditions ou parties : le jour sur lequel le consommateur, ou un tiers désigné par lui, a reçu le dernier envoi ou partie

Article 7 – Obligations du consommateur pendant le délai de réflexion

1. Pendant le délai de réflexion, le consommateur manipulera le produit et le produit avec soin. emballage. Il ne déballera ou n'utilisera le produit que dans la mesure nécessaire déterminer la nature, les caractéristiques et le fonctionnement du produit. Le point de départ ici est que le consommateur ne peut manipuler et inspecter le produit que comme il le ferait dans un magasin devrait faire.
2. Le consommateur est uniquement responsable de toute dépréciation de la valeur du produit est le résultat d'une manière de manipuler le produit qui va au-delà de ce qui est autorisé au paragraphe 1.
3. Le consommateur n'est pas responsable de la dépréciation du produit si le l'entrepreneur ne lui a pas fourni toutes les informations légalement requises sur le droit de rétractation avant ou au moment de la conclusion du contrat.

Article 8 – Exercice du droit de rétractation par le consommateur et frais liés à celui-ci

1. Si le consommateur exerce son droit de rétractation, il doit le signaler dans les délais délai de réflexion au moyen d'un e-mail de rétractation ou d'une autre manière sans ambiguïté à l'entrepreneur.
2. Dès que possible, mais dans les 14 jours à compter du lendemain du jour visé au paragraphe 1 notification, le consommateur renvoie le produit ou le remet à (un représentant autorisé de) l'entrepreneur. Cela n'est pas nécessaire si l'entrepreneur a proposé de réaliser lui-même le produit. aller chercher. Le consommateur a en tout cas respecté le délai de retour s'il renvoie le produit avant l'expiration du délai de réflexion.
3. Le consommateur renvoie le produit avec tous les accessoires fournis, si cela est raisonnablement possible, dans son état et son emballage d'origine, et conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur.
4. Le risque et la charge de la preuve pour l'exercice correct et opportun du droit de rétractation reposent sur au consommateur.
5. Le consommateur supporte les frais directs de retour du produit. Si l'entrepreneur n'a pas indiqué que le consommateur doit supporter ces frais ou si l'entrepreneur indique qu'il supportera lui-même les frais, le consommateur n'a pas à supporter les frais de retour.
6. Si le consommateur se rétracte après avoir expressément demandé que la transaction du service ou de la fourniture de gaz, d'eau ou d'électricité qui ne sont pas préparés à la vente dans un volume limité ou une quantité déterminée commence pendant le délai de réflexion, le consommateur doit à l'entrepreneur un montant proportionnel à la partie de l'obligation qui est couvert par l'entrepreneur a rempli au moment de la rétractation, par rapport à l'exécution complète de l'obligation.
7. Le consommateur ne supporte aucun frais pour l'exécution de services ou la fourniture d'eau, de gaz ou d'électricité qui ne sont pas préparés pour la vente en volume ou en quantité limitée, ni pour la fourniture de chauffage urbain, si : 8. l'entrepreneur le consommateur n'a pas fourni les informations légalement requises concernant le droit de rétractation, le remboursement des frais en cas de rétractation ou le modèle de formulaire de rétractation, ou ;

9. le consommateur n'a pas expressément demandé le début de l'exécution de la prestation ou de la livraison de gaz, d'eau, d'électricité ou de chauffage urbain pendant le délai de réflexion.
10. Le consommateur ne supporte aucun frais pour la livraison totale ou partielle de marchandises hors livraison. contenu numérique fourni sur un support matériel, si :
11. il n'a pas expressément accepté de commencer avant la livraison de l'exécution du contrat avant la fin du délai de réflexion ; 12. il n'a pas reconnu qu'il perdait son droit de rétractation en donnant son consentement ; ou 13. l'entrepreneur n'a pas confirmé cette déclaration du consommateur.
14. Si le consommateur exerce son droit de rétractation, tous les frais supplémentaires les accords prennent fin de plein droit.

Article 9 – Obligations de l'entrepreneur en cas de rétractation

1. Si l'entrepreneur informe le consommateur de la rétractation par voie électronique rend cela possible, il enverra immédiatement un accusé de réception après réception de cette notification.
2. L'entrepreneur remboursera tous les paiements effectués par le consommateur, y compris tout les frais de livraison facturés par l'entrepreneur pour le produit retourné, immédiatement mais dans les 14 jours suivant le jour où le consommateur lui informe de la rétractation. À moins que l'entrepreneur ne propose de récupérer lui-même le produit, il peut attendre le remboursement jusqu'à ce qu'il ait reçu le produit ou jusqu'à ce que le consommateur démontre qu'il a retourné le produit, selon la première éventualité.
3. L'entrepreneur utilise le même mode de paiement que celui dont dispose le consommateur pour le remboursement utilisé, à moins que le consommateur n'accepte une autre méthode. Le remboursement est gratuit pour le consommateur.
4. Si le consommateur a opté pour un mode de livraison plus coûteux que le livraison standard la moins chère, l'entrepreneur n'a pas à rembourser les frais supplémentaires liés à la méthode la plus coûteuse.

Article 10 – Exclusion du droit de rétractation

L'entrepreneur peut exclure les produits et services suivants du droit de rétractation, mais seulement s'il l'a clairement indiqué dans l'offre, au moins à temps avant la conclusion du contrat :

1. Produits ou services dont le prix est soumis aux fluctuations du marché financier sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence et qui peuvent survenir pendant le délai de rétractation
2. Accords conclus lors d'une vente aux enchères publique. Une vente aux enchères publique est définie comme une méthode de vente dans laquelle des produits, du contenu numérique et/ou des services sont proposés par l'entrepreneur au consommateur qui est personnellement présent ou a la possibilité d'être personnellement présent à la vente aux enchères, sous la supervision d'un commissaire-priseur, et lorsque l'adjudicataire est obligé d'acheter les produits, le contenu numérique et/ou les services ;
3. Les contrats de service, après l'exécution complète du service, mais seulement si : 4. l'exécution a commencé avec le consentement préalable exprès du consommateur ;
dans
5. le consommateur a déclaré qu'il perd son droit de rétractation dès que l'entrepreneur a pleinement exécuté le contrat ; 6. Contrats de services pour la mise à disposition d'un logement, comme dans le l'accord a une date ou une période d'exécution spécifique prévue et autre qu'avant

- à des fins résidentielles, transport de marchandises, services de location de voitures et restauration ; 7. Accords concernant les activités de loisirs, si spécifiés dans l'accord la date ou la période de sa mise en œuvre est fournie ;
8. Les produits fabriqués selon les spécifications du consommateur, qui ne sont pas préfabriqués et qui sont fabriqués sur la base d'un choix ou d'une décision individuelle du consommateur, ou qui sont clairement destinés à une personne spécifique ;
 9. Produits qui se détériorent rapidement ou ont une durée de conservation limitée ; 10. Produits scellés qui ne conviennent pas pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène sont à retourner et dont le sceau a été brisé après la livraison ;
 11. Produits irrévocablement mélangés à d'autres après la livraison en raison de leur nature
Des produits;
 12. Boissons alcoolisées dont le prix a été convenu à la conclusion du contrat
contrat, mais dont la livraison ne peut avoir lieu qu'après 30 jours et dont la valeur réelle dépend des fluctuations du marché sur lesquelles l'entrepreneur n'a aucune influence ;
 13. Les enregistrements audio, vidéo et logiciels informatiques scellés dont le sceau a été brisé après la livraison ;
 14. Journaux, périodiques ou magazines, à l'exception des abonnements à ceux-ci ; 15. La livraison d'un contenu numérique autrement que sur un support matériel, mais seulement si : 16. la prestation a commencé avec le consentement exprès et préalable du consommateur ;
dans
 17. Le consommateur a déclaré qu'il perdait ainsi son droit de rétractation.

Article 11 – Le prix

1. Pendant la durée de validité indiquée dans l'offre, les prix des produits et/ou services proposés ne seront pas augmentés, à l'exception des modifications de prix résultant de modifications des taux de TVA.
2. Nonobstant le paragraphe précédent, l'entrepreneur peut proposer des produits ou des services à prix variables, dont les prix sont soumis aux fluctuations du marché financier et sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence. Cette responsabilité face aux fluctuations et le fait que les prix indiqués sont des prix indicatifs sont indiqués dans l'offre.
3. Les augmentations de prix dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat ne sont autorisées que si elles résultent de réglementations ou de dispositions légales.
4. Les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées si l'entrepreneur l'a stipulé et : 5. ceux-ci sont le résultat de réglementations ou de dispositions légales ; ou 6. le consommateur a le pouvoir de résilier le contrat à compter du jour sur lequel la hausse des prix prend effet.
7. Les prix indiqués dans l'offre de produits ou de services incluent la TVA.

Article 12 – Respect du contrat et garantie complémentaire

1. L'entrepreneur garantit que les produits et/ou services répondent aux exigences contrat, les spécifications indiquées dans l'offre, les exigences raisonnables de fiabilité et/ou d'utilisabilité et les dispositions légales et/ou réglementations gouvernementales en vigueur à la date de la conclusion du contrat. En cas d'accord, l'entrepreneur garantit également que le produit est adapté à un usage autre que normal.
2. Un supplément fourni par l'entrepreneur, son fournisseur, fabricant ou importateur
La garantie ne limite jamais les droits et réclamations légaux que le consommateur peut faire valoir contre l'entrepreneur en vertu du contrat si l'entrepreneur est

n'a pas rempli sa part de l'accord.

3. Par garantie supplémentaire, on entend toute obligation de l'entrepreneur, de son fournisseur, importateur ou producteur dans lequel il accorde au consommateur certains droits ou réclamations qui vont au-delà de ce qu'il est légalement tenu de faire en cas de manquement à sa part du contrat.

Article 13 – Livraison et exécution

1. L'entrepreneur fera preuve du plus grand soin lors de la réception et de l'exécution des commandes de produits et lors de l'évaluation des demandes de prestation de services.
2. Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a communiquée à l'entrepreneur fait.
3. Dans le respect de ce qui est indiqué à l'article 4 des présentes conditions générales indiqué, l'entrepreneur exécutera les commandes acceptées dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans les 30 jours, à moins qu'un délai de livraison différent n'ait été convenu. Si la livraison est retardée ou si une commande ne peut pas être exécutée ou ne peut l'être que partiellement, le consommateur en sera informé au plus tard 30 jours après avoir passé la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais et a droit à une éventuelle indemnisation.
4. Pour avoir droit à une indemnisation, celle-ci doit être soumise par écrit échouer.
5. Après dissolution conformément au paragraphe précédent, l'entrepreneur remboursera immédiatement le montant payé par le consommateur.
6. Le risque de dommage et/ou de perte de produits incombe à l'entrepreneur jusqu'à ce que délai de livraison au consommateur ou à un représentant désigné à l'avance et porté à la connaissance de l'entrepreneur, sauf convention contraire expresse.

Article 14 – Durée des opérations : durée, annulation et prolongation

Résiliation:

1. Le consommateur peut résilier à tout moment un contrat conclu pour une durée indéterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, en tenant compte des règles de résiliation convenues et d'un délai de préavis d'au plus plus d'un mois.
2. Le consommateur peut conclure un accord conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à : livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, à tout moment résilier à l'expiration du délai fixé, en tenant compte des règles d'annulation convenues et d'un délai de préavis d'un mois maximum.
3. Le consommateur peut résilier les contrats mentionnés dans les paragraphes précédents :
 - à tout moment et ne se limitent pas à la résiliation à un certain moment ou dans une certaine période ;
 - au moins les annuler de la même manière qu'ils ont été conclus par lui ;
 - résilier toujours avec le même délai de préavis que celui dont dispose l'entrepreneur pour lui-même stipulé.

Extension:

4. Un accord qui a été conclu pour une durée déterminée et qui s'étend jusqu'au règlement la livraison de produits (y compris l'électricité) ou de services n'est pas autorisée tacitement être prolongé ou renouvelé pour une durée déterminée.
5. Nonobstant le paragraphe précédent, un accord conclu pour une durée déterminée et

qui s'étend à la livraison régulière de journaux et magazines quotidiens, d'information et hebdomadaires, peut être tacitement prolongé pour une période déterminée pouvant aller jusqu'à trois mois, si le consommateur peut résilier cet accord prolongé vers la fin de la prolongation avec un délai de préavis d'au maximum plus d'un mois.

6. Un accord qui a été conclu pour une durée déterminée et qui s'étend jusqu'au règlement la livraison de produits ou de services, ne peut être tacitement prolongée pour une durée indéterminée que si le consommateur peut annuler à tout moment avec un préavis d'un mois maximum. Le délai de préavis est de trois mois au maximum si l'accord s'étend à la livraison régulière, mais moins d'une fois par mois, de journaux et magazines quotidiens, d'information et hebdomadaires.
7. Un contrat à durée limitée pour la livraison régulière de journaux et de magazines quotidiens, d'information et hebdomadaires à des fins de lancement (abonnement d'essai ou de lancement) n'est pas tacitement prolongé et se termine automatiquement après la période d'essai ou de lancement.

Durée:

8. Si un contrat a une durée supérieure à un an, le consommateur peut résilier le contrat à tout moment après un an avec un délai de préavis d'un mois maximum, à moins que le caractère raisonnable et l'équité ne s'opposent à une résiliation avant la fin de la durée convenue. durée. à reporter.

Article 15 – Paiement

1. Sauf indication contraire dans le contrat ou dans les conditions complémentaires, les sommes dues par le consommateur doivent être payées dans les 14 jours après le début du délai de réflexion, ou en l'absence de délai de réflexion, dans les 14 jours après la conclusion du contrat. . accord. Dans le cas d'un accord de prestation de service, ce délai commence à courir le lendemain de la réception par le consommateur de la confirmation de l'accord.
2. Lors de la vente de produits aux consommateurs, le consommateur peut en général conditions ne seront jamais obligés de payer plus de 50% d'avance. Si un paiement anticipé a été stipulé, le consommateur ne peut faire valoir aucun droit concernant l'exécution de la commande ou du ou des services concernés avant que le paiement anticipé convenu n'ait été effectué.
3. Le consommateur a l'obligation de signaler immédiatement à l'entrepreneur toute inexactitude dans les données de paiement fournies ou déclarées.
4. Si le consommateur ne remplit pas ses obligations de paiement à temps, après que l'entrepreneur l'a informé du retard de paiement et que l'entrepreneur a accordé au consommateur un délai de 14 jours pour continuer à remplir ses obligations de paiement, après défaut de paiement dans ce délai de 14 jours, du montant restant dû les intérêts légaux sont dus et l'entrepreneur a le droit de facturer les frais de recouvrement extrajudiciaires qu'il a engagés. Ces frais de recouvrement s'élèvent au maximum à : 15 % sur les montants impayés jusqu'à 2 500 € ; 10 % sur les 2 500 € suivants et 5 % sur les 5 000 € suivants avec un minimum de 40 €. L'entrepreneur peut s'écarter des montants et pourcentages indiqués au profit du consommateur.

Article 16 – Procédure de réclamation

1. L'entrepreneur dispose d'une procédure de réclamation suffisamment médiatisée traite la plainte conformément à cette procédure de plainte.
2. Les réclamations concernant l'exécution du contrat doivent être déposées dans les 8 jours suivant la le consommateur a découvert les défauts, décrits de manière complète et claire par écrit

sont soumis à l'entrepreneur. Mais au plus tard dans les 14 jours suivant l'achèvement des travaux concernés.

3. Les réclamations adressées à l'entrepreneur recevront une réponse dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une réclamation nécessite un délai de traitement prévisible plus long, l'entrepreneur répondra dans les 14 jours avec un accusé de réception et une indication du moment où le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée.
4. Le litige sera résolu dans les 30 jours suivant la notification essayé..

Article 17 – Litiges

1. Sur les accords entre l'entrepreneur et le consommateur auxquels les présentes Des conditions s'appliquent, seule la loi néerlandaise s'applique. Même si le consommateur réside à l'étranger.
2. La Convention de Vienne sur les ventes ne s'applique pas.

Article 18 – Dispositions complémentaires ou dérogatoires

Les dispositions supplémentaires ou divergentes des présentes conditions générales ne peuvent pas être au détriment du consommateur et doivent être consignées par écrit ou de manière à pouvoir être stockées de manière accessible par le consommateur sur un support de données durable.

Article 19 – Déclaration de confidentialité

Données personnelles

Nous collectons des données personnelles à plusieurs fins. Ceux-ci sont expliqués ci-dessous.

1. Contactez-nous

Vos données seront collectées lorsque vous nous contacterez via le site Internet. Cependant, ce formulaire ne demande que les informations nécessaires pour remplir un proposition ou service, comme votre nom, le nom de votre entreprise, votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone. Ces emails sont stockés sur les serveurs pendant 2 ans maximum.

2. Analyse

Notre site Web collecte vos données pour améliorer le site Web. Cela se fait avec Google Analytics. Ces données sont anonymes et ne sont donc pas liées à Vos informations personnelles. Cela inclut des informations telles que la durée de votre visite sur le site Web ou les pages que vous visitez souvent. Toutes les données ne seront traitées qu'avec votre consentement explicite ou afin de mettre en œuvre les accords conclus, ou parce que le traitement est nécessaire pour vous mettre en contact avec des relations et/ou des sous-traitants potentiels. Ces données sont stockées indéfiniment dans Google Analytics.

Sécurité

1. Aucune copie physique n'est faite de vos données personnelles. Vos données sont gérées uniquement dans les systèmes et logiciels susmentionnés. Les données personnelles gérées par nous ou par les tiers susmentionnés ne sont accessibles que via le logiciel ci-dessus et sont protégées par un mot de passe et, si possible, par

vérification en deux étapes. Avec cette vérification en deux étapes, un code est généré à partir du logiciel et nous est envoyé. Ce code doit être utilisé lors du processus de connexion. Les appareils qui ouvrent vos données sont également verrouillés avec un mot de passe et/ou une empreinte digitale. Le nombre d'appareils ayant accès à vos données est limité aux seuls appareils nécessaires.

2. De plus, votre visite sur notre site Internet est sécurisée par un certificat SSL. Ce signifie que votre connexion à notre site Web est privée. Vous pouvez reconnaître cette sécurité grâce au cadenas vert devant l'URL.

Droite

1. Droit d'accès. Vous avez le droit de demander à tout moment vos données enregistrées et stockées chez nous. Vous pouvez le faire en envoyant un e-mail ou en nous contactant par téléphone pour enregistrer avec nous. Vous recevrez alors un aperçu de vos données.
2. Droit de rectification. Vos coordonnées sont incorrectes ? Ou vos coordonnées ont-elles changé ? Vous avez le droit de demander que nous rectifions cela. Vous pouvez ajuster vos coordonnées concernant la newsletter via l'URL appropriée au bas de chaque e-mail.
3. Droit à l'effacement des données. Vous ne souhaitez plus que vos données soient enregistrées chez nous ? Vous avez alors le droit de faire supprimer vos données.
4. Droit de cession. Si vous avez besoin des données stockées chez nous dans le cas où vous changez de partie ou de service, vous avez le droit de les transférer. Nous devons transférer toutes vos données à l'autre partie.
5. Droit de déposer une plainte. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès Autorité néerlandaise de protection des données, si vous pensez que nous ne traitons pas vos données correctement offres.
6. Droit d'arrêter l'utilisation des données (opposition). Vous ne souhaitez pas que nous utilisions vos données ? Vous avez alors le droit d'arrêter l'utilisation de vos données personnelles. Ces droits peuvent être exercés via info@furniture-art.nl en envoyant une copie d'un justificatif d'identité dans laquelle la photo d'identité, les numéros au bas du passeport, les numéros de justificatif d'identité et le BSN ont été rendus illisibles. L'objectif est de répondre dans un délai d'une semaine.

Devoirs

1. Nous traitons les données personnelles sur la base d'un intérêt légitime, à savoir un intérêt commercial. Cela inclut l'offre de services ou de produits de notre part par e-mail. Vos données ne seront jamais vendues à des tiers. Les données obligatoires à fournir constituent les données minimales requises pour offrir les services ou les produits. Si ces informations obligatoires ne sont pas fournies, nous ne pouvons pas n'offre pas le service en question.
S'il est nécessaire de partager les données que vous avez partagées avec nous avec d'autres que les parties mentionnées ci-dessus (par exemple, pour proposer un service), votre autorisation sera d'abord demandée.
2. Nous nous réservons le droit de divulguer les données lorsque la loi l'exige lorsque nous jugeons justifié de nous conformer à une demande/procédure légale ou de protéger nos droits, notre propriété ou notre sécurité. Nous essayons toujours de respecter votre droit à la vie privée autant que possible.

Article 20 – Modifications des conditions générales.

1. Les conditions générales peuvent changer, mais si vous les avez déjà reçues de votre

facture, ils ne peuvent plus être modifiés.

2. Les modifications des présentes conditions générales ne prendront effet qu'après avoir été publiées de manière appropriée, étant entendu qu'en cas de modifications applicables pendant la durée d'une offre, la disposition la plus favorable au consommateur prévaudra.

Article 21 – Responsabilité.

1. L'entrepreneur exécutera ses travaux au mieux de ses capacités et conformément aux exigences de bonne exécution. Si une erreur est commise parce que le client a fourni des informations incorrectes ou incomplètes, l'entrepreneur n'est pas responsable des dommages qui en résultent. Si le client prouve qu'il a subi un dommage résultant d'une erreur de l'entrepreneur qui aurait été évitée si des mesures soigneuses avaient été prises, l'entrepreneur n'est responsable de ce dommage qu'à hauteur du montant facturé de la mission, ou au moins la partie de la mission pour laquelle la responsabilité s'applique.
2. Le Client garantit le Prestataire contre les réclamations de tiers en raison de dommages causés par le Client fournissant des informations incorrectes et incomplètes au Prestataire, à moins que le Client ne prouve que le dommage n'est pas lié à des actions ou omissions coupables de sa part et a été causé par intention ou négligence grave de la part de l'entrepreneur.
3. Dans tous les cas, toute responsabilité du contractant expire trois mois après la fin de la mission.

Article 22 – Loi applicable et choix du for

1. Les présentes conditions générales ainsi que toutes les offres/missions et produits auxquels elles se rapportent sont soumis au droit néerlandais.
2. Tous les litiges découlant de ou liés à la mission ne peuvent être résolus que le règlement sera soumis au tribunal compétent d'Utrecht.